

RÉSOLUTION

Bern, 29 novembre 2024

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Halte à l'inaction publique et au manque de responsabilité : soutien à l'autorité de la CourEDH et à une politique publique proactive en faveur de la transition écosociale !

La Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) est l'instrument central de la protection des droits humains. Elle garantit les droits fondamentaux tels que le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à un procès équitable, le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté d'expression ou l'interdiction de discrimination. Le rôle de la Cour européenne des droits de l'Homme (CourEDH) est de veiller au respect par les États parties des obligations qui en découlent. La Suisse a ratifié la CEDH le 28 novembre 1974, il y a exactement 50 ans et un juge suisse y siège. Il ne s'agit pas de "juges étrangers" qui rendent des jugements sans légitimité : il s'agit d'un tribunal qui, en vertu du principe démocratique de la séparation des pouvoirs, juge de manière indépendante si un État s'acquitte ou non de ses engagements en matière de droits humains fondamentaux.

Pourtant, les politiques néolibérales et populistes d'extrême-droite utilisent tous les moyens pour démanteler les acquis en matière de droits humains, économiques et sociaux. Ces politiques alimentent un climat de suspicion contre les garde-fous pour lesquels nous, forces démocratiques et syndicales, nous nous battons. Que ce soit dans le domaine des migrations, de l'exploitation de la force de travail, des droits des femmes, des droits des LGBTIQ+ ou des droits des personnes âgées, par exemple, les milieux bourgeois et nos adversaires politiques discréditent plus que jamais l'autorité de la CourEDH, en fonction de leurs propres intérêts. Le non-respect par la Suisse des arrêts de la CourEDH a de graves conséquences. Il met en danger l'ensemble du système qui repose sur le caractère contraignant des arrêts rendus.

Un droit international fort est dans l'intérêt des travailleuses, des travailleurs et des syndicats

L'USS porte la voix de celles et ceux qui défendent une Suisse engagée, solidaire, juste, respectueuse des droits humains et de ses engagements. La Commission migration de l'USS demande instamment à l'assemblée des délégué-e-s de l'USS d'agir en conséquence :

■ Pas de souveraineté sans responsabilité et sans justice !

L'USS doit rappeler à la Suisse qu'elle est, et doit rester, un État de droit qui respecte strictement ses engagements en matière de droits humains fondamentaux. Car soutenir la légitimité des arrêts de la CourEDH, c'est soutenir le seul recours de celles et ceux qui subissent des violations des droits les plus fondamentaux et qui n'ont pas trouvé justice au niveau national, face aux dérives autoritaires et aux influences incessantes des attaques électoralistes et ultralibérales au sein des États.

■ **-Plus de temps à perdre : adoption d'une politique offensive qui rappelle à la Suisse son devoir de vigilance en matière de respect des droits fondamentaux et de transition écosociale.**

Parce que toute atteinte aux droits de certain-e-s d'entre nous est une attaque contre les droits de l'ensemble de la classe des travailleuses et des travailleurs et parce qu'il y a urgence sociale, démocratique et climatique, l'USS doit promouvoir une stratégie engagée et solidaire. L'USS ne doit céder sur aucun recul sur les acquis de droits humains, économiques et sociaux. Plus encore : elle doit accentuer sa lutte pour une politique publique proactive et durable qui investisse dans un avenir équitable et décent pour chacune et chacun, notamment les personnes les plus exploitées et marginalisées.